



**Communiqué du  
SYNDICAT NATIONAL  
DES ARTISTES TATOUEURS**

20/02/2008

**Le SNAT dénonce les propos homophobes  
relevés dans un rapport de l'Académie de  
médecine**

Le premier décret fixant les conditions d'hygiène relatives au tatouage et au piercing vient d'être publié au *Journal Officiel* de ce jour : le Syndicat National des Artistes Tatoueurs se propose de répondre à toute sollicitation des services de presse à ce sujet.

Outre le fait que ce texte ignore totalement les commentaires et attentes des professionnels concernés, nous souhaitons relever un fait passé quasiment inaperçu : l'annonce hâtive de la publication de ces décrets par la Ministre de la santé Roselyne Bachelot fait suite à un rapport de l'Académie de médecine, rendu public en janvier dernier.

Or, ce document, s'abstenant de toute neutralité vis-à-vis de pratiques qu'ils connaissent mal, avancent des préjugés manifestes. Un passage, notamment, relate les liens supposés entre tatouage, piercing et « *mauvaise intégration sociale, [...] précocité des rapports sexuels avec grand nombre de partenaires, homosexualité, usage de drogues et consommation d'alcool, activités illicites et appartenance à un « gang », mauvaises habitudes alimentaires* ».

Le Syndicat National des Artistes Tatoueurs se déclare particulièrement choqué que les « sages » de l'Académie de Médecine affirment un lien de causalité entre tatouage et homosexualité, qui plus est au beau milieu d'une liste dont la teneur négative laisse perplexe. Ces affirmations hasardeuses relèvent tout simplement d'une atteinte à la fois diffamatoire et homophobe. En conséquence, nous avons d'ores et déjà saisi la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) sur cet amalgame homophobe, ainsi que notre avocat afin de déposer plainte à l'encontre de l'Académie de médecine.

En tant qu'association représentative des professionnels du tatouage, nous proposons de répondre à toute sollicitation directe des différents services de presse qui souhaiteront nous contacter sur ce sujet, et tenons à leur disposition tous documents et informations en notre possession.

Tin-Tin  
Président du S.N.A.T.

Contacts SNAT :

Mél : [grenouille.snat@tatouagedoc.net](mailto:grenouille.snat@tatouagedoc.net)

Contacts téléphone :

Tin-Tin, président : 01 40 23 07 90

Grenouille, secrétaire : 06 70 34 16 86

[www.s-n-a-t.org](http://www.s-n-a-t.org)